



Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 28/05/2014 au 19/06/2014 inclus sur le projet d'arrêté susmentionné. Aucune contribution n'a été déposée sur le site de la consultation :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-24-juin-2014-projet-de-a490.html?id_rubrique=7

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte n'ont donc apporté aucune modification à l'issue de cette consultation électronique.